

10 nov 2016 -18:23

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2016

## Mise en oeuvre de l'accord social sur les fins de carrières des contrôleurs aériens de Belgocontrol

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de disposition légale visant à mettre en oeuvre l'accord social sur les dispositions en matière de fin de carrières des contrôleurs aériens de Belgocontrol

Le 12 avril 2016, un accord social a été signé en commission paritaire de Belgocontrol sur ces dispositions de fin de carrière. Le Conseil des ministres a pris acte le 9 mai 2016 d'un projet d'arrêté royal visant à implémenter cet accord social. Le Conseil d'Etat a rendu ensuite un avis selon lequel l'accord social devait être implémenté par décision du conseil d'administration de l'entreprise, dans la mesure où depuis l'arrêté royal du 25 août 1998, Belgocontrol est devenue une entreprise publique autonome.

C'est pourquoi une adaptation doit être apportée afin de donner compétence au Roi d'adopter ces dispositions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 238 28 00  
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot  
Porte-parole  
+32 471 44 92 49  
[melisa.blot@bellot.fed.be](mailto:melisa.blot@bellot.fed.be)

Jasper Pillen  
Porte-parole  
+32 472 78 89 17  
[jasper.pillen@bellot.fed.be](mailto:jasper.pillen@bellot.fed.be)